

COMMUNE D'ARCHAMPS

Le vingt-sept septembre deux mille onze, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard JOUVENOZ, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 22 septembre 2011

Présents : Bernard JOUVENOZ, Michelle MAYET, Claire-Lise SIMEONI, Denis BAUDET, Raymond LARUE, Yves CHAVANNE, Claude NIQUILLE, Daniel PERAY, Jean-Claude MAILLOT, Michelle LANCHE, Jean-François HOTELLIER, André GUILLOT

Excusés : Hervé JOUCLARD, Christine COBLENCÉ

Hervé JOUCLARD a donné pouvoir à Raymond LARUE

Christine COBLENCÉ a donné pouvoir à Claire-Lise SIMEONI

M. André GUILLOT a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal ouvre la séance et passe à l'ordre du jour après avoir approuvé le procès verbal de la séance du 26 juillet 2011. Madame LANCHE remarque qu'une erreur a été commise sur le PV à la page 3 (paragraphe Travaux) : il faut lire Mme SIMEONI au lieu de M. SIMEONI.

Monsieur le Maire adresse ses meilleurs vœux de prompt rétablissement pour M. Hervé JOUCLARD, excusé à cette séance.

Délibération n°46/2011 :

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, telles que le syndicat d'énergies auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2011 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu par le décret visé ci-dessus, en y appliquant le taux de revalorisation de 19,86%

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération n°47/2011

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la loi n°2004-809 du 13 août 2004 a aménagé les modalités de transmission des actes pris par les collectivités locales et réduit le nombre de ceux soumis au contrôle de légalité. Les textes prévoient désormais la possibilité d'une transmission des actes par voie électronique. Les modalités de cette transmission ont été précisées par un décret en Conseil d'Etat du 7 avril 2005. Il souligne l'intérêt pour la commune d'adopter ce système permettant notamment un gain de temps.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après voir délibéré :

DECIDE de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

DONNE son accord pour que la Maire signe la convention avec les services de la Préfecture de Haute-Savoie ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer électroniquement les actes télétransmis,

DONNE son accord pour que le Maire signe un contrat avec un prestataire informatique ;

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°48/2011

CONVENTION DE FINANCEMENT DES PROCEDURES D'ACHAT PUBLIC DEMATERIALISEES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune est adhérente à la plate forme de dématérialisation des marchés publics : www.collectivitésdugenevois74.net.

Une convention avait été signée avec la Communauté de Communes du Genevois qu'il convient d'actualiser afin de prendre en compte les nouveaux tarifs liés à l'évolution réglementaire relatives à la dématérialisation des marchés publics.

Ces modifications font l'objet d'un projet d'avenant ci-joint.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après voir délibéré :

APPROUVE le projet d'avenant présenté ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de financement des procédures d'achat public dématérialisées.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°49/2011

TARIFS SKI DE FONDS SAISON 2011/2012

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur les tarifs de la saison 2011/2012 d'accès aux pistes de ski fond, ce qu'elle accepte.

Il informe l'assemblée que M. Pierre Lanche secondera Hervé Jouclard pour exercer les responsabilités en tant que vice-président du foyer de fond.

Il propose, conformément à la Loi Montagne du 09 janvier 1985 et la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 1986, de fixer les tarifs suivants :

NP national adulte	155,00€
NP national jeune	35,00 €
NP 74 adulte	82,00 €
NP 74 jeune	26,00 €
Carte Rhône-Alpes adulte	115,00 €
Carte Rhône-Alpes jeune	32,00 €

NP sites adultes	50,00 €
NP sites jeunes	21,00 €
Pass' scolaire	10,80 €
Pass' Hebdo adulte	30,00 €
Pass' Hebdo jeune	16,00 €
Tickets journée adulte	7,00 €
Tickets journée jeune	3,50 €
Scolaire journée	2,70 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après voir délibéré :
APPROUVE les montants et modalités de perception de la redevance pour la saison 2011/2012,
DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour en assurer l'application.
ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°50/2011

AUBERGE COMMUNALE : CONVENTION ET CHOIX DE L'EXPLOITANT, dans le cadre d'une délégation de service public.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la procédure lancée pour le choix d'un exploitant pour la future l'auberge communale. Il indique qu'un appel à candidatures a été lancé du 4 juillet au 16 août 2011.

L'ouverture des plis a eu lieu le 24 août 2011. Monsieur le Maire et les membres de la commission ont reçu ensuite l'unique candidat qui a été retenu. Il lui a été demandé de produire des justificatifs avant le 8 septembre 2011 : validation du cahier des charges, une simulation de chiffre d'affaire, la liste du petit équipement nécessaire et son chiffrage ainsi qu'un exemple de menu et de carte dans la limite de prix fixé par le cahier des charges.

Après examen de ces documents, M. le Maire propose de retenir la candidature de M. RICHOUX Jean-Michel.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après voir délibéré :

↳ **ACCEPTE** de confier à M. Jean-Michel RICHOUX l'exploitation de l'auberge communale pour une durée de 4 ans ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°51/2011

DENOMINATION DE VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire indique que la commission d'urbanisme a étudié la nomination de deux nouvelles voies :

-lotissement du Mély : « allée des rochers »

-voie desservant la promotion COGEDIM II : « allée de la pépinière »

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°52/2011**BUDGET GENERAL 2011 : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire indique que des virements de crédits sont nécessaires pour le budget général 2011.

N° Article	Libellé article	En augmentation	En diminution
2112	Terrains de voirie		36 000 €
2128	Autres agencements	36 000 €	
21316	Equipements du cimetière	4 000 €	
2138	Autres constructions		4 000 €
6132	Locations immobilières	10 000 €	
61522	Bâtiments	15 000 €	
616	Primes d'assurances	1 300 €	
6247	Transports collectifs	4 000 €	
6417	Rémunération des apprentis	1 600 €	
6457	Cotisations sociales apprentissage	100 €	
6458	Cotisations aux autres organismes	1 500 €	
022	Dépenses imprévues		33 500 €
TOTAL		73 500 €	73 500 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°53/2011 :**EXTENSION, RENOVATION ET ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE : AVENANT N°1 AU LOT N°2 (DEMOLITION – GROS ŒUVRE) ET N°3 (CHARPENTE/OSSATURE BOIS)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 25 janvier 2011 choisissant les entreprises pour le marché d'extension, rénovation et accessibilité de la Mairie et notamment le lot n°2 « démolition – gros œuvre » attribuée à la société BOVAGNE FRERES SARL. Il expose que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires lors de l'exécution du marché notamment :

- mur béton et en agglo dans la cage d'ascenseur à la demande de l'ascensoriste
- calage de la charpente en raison de l'appel d'offre infructueux pour le lot charpente
- agrandissement des deux ouvertures pour accroître la luminosité de la salle du conseil
- modification du plancher des combles

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de cet avenant :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
02	BOVAGNE FRERES	232 652,33	14 065,00	246 717,330	+ 6,05 %
03	LP CHARPENTE	94 764,83	20 234,50	114 999,33	+ 21,35 %

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- ↪ **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux pour l'extension, rénovation et accessibilité de la Mairie, comme détaillé ci-dessus,
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- ↪ **CONSTATE** que les crédits inscrits au budget général 2011 sont suffisants

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°54/2011

CREATION D'UNE AUBERGE COMMUNALE : AVENANT N°1 AU LOT N°3 (DEMOLITION – GROS ŒUVRE) ET N°4 (CHARPENTE – COUVERTURE)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération du février 2011 choisissant les entreprises pour le marché de la création d'une auberge communale et notamment les lots n°3 « démolition – gros œuvre » attribué à la société MEGEVANG GERARD et n°4 « charpente – couverture et ossature bois » attribué à la société MEGEVAND FRERES. Il expose que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires lors de l'exécution du marché suite à la découverte de certains éléments de la construction de qualité très médiocre :

- démolition et réfection du pignon sud et partielle du mur ouest,
- suppression des fermes existantes et poses de celles-ci en décoration et en conséquence modification des pannes et chevrons,
- création d'une ouverture supplémentaire pour accéder plus facilement au local technique.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de cet avenant :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Nouveau montant	Variation
03	MEGEVAND GERARD	252 356,00	36 228,73	288 584,73	+ 14,36 %
04	MEGEVAND FRERES	115 000,00	3 384,15	118 384,15	+ 2,94 %

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

↳ **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux pour la création de l'auberge communale, comme détaillé ci-dessus,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

↳ **CONSTATE** que les crédits inscrits au budget de l'auberge communale 2011 sont suffisants

ADOPTE A L'UNANIMITE

Délibération n°55/2011 :

AMENAGEMENT DE LA RD 1206 AU LIEU DIT LA CAPITALE : DEMANDE DE CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER, D'UNE PISTE CYCLABLE ET DE LIMITER LA ZONE A 70 KM/H

Monsieur le Maire rend compte du projet en cours d'hôtel restaurant dans la zone artisanale « La Capitale » et des aménagements demandés par les services du Conseil Général de la Haute-Savoie. Il est notamment prévu de créer un seul point d'entrée et sortie pour cette zone d'activité et de durcir par des bordures les accotements de part et d'autre de la route départementale. Cependant aucun cheminement piétonnier et aucune piste cyclable n'ont été prévus en raison du classement de cette voie. Il serait en outre intéressant de pouvoir relier le chemin rural de la petite voie à cet aménagement.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

↳ **DEMANDE** l'implantation d'un cheminement piétonnier, d'une piste cyclable et le classement de la zone à 70 Km/h

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de contacter les services du Conseil général de la Haute-Savoie et de suivre ce dossier

TRAVAUX :

Monsieur LARUE expose qu'à la suite de la dernière réunion et de la présentation par le cabinet PROFILS ETUDES du projet de l'élargissement de route de Blécheins (secteur Sous-Leuchet), une variante a été chiffrée pour le goudronnage du cheminement piétonnier. Le montant supplémentaire s'élève à 23 000 €

Monsieur LARUE indique que la deuxième tranche de la réhabilitation du chemin rural des Crêts denier est terminée.

Monsieur LARUE indique que la société EIFFAGE vient de réaliser des abaissements de trottoir dans le chef-lieu conformément au diagnostic accessibilité réalisé. La société PROXIMARK interviendra dans les semaines à venir pour réaliser des travaux de marquage dans le chef lieu. En outre, au printemps prochain des bandes podométriques seront installées sur les passages piétons du chef lieu.

DIVERS :

Monsieur le Maire indique que le SYANE a remis son diagnostic sur la performance énergétique des bâtiments. Une séance sera organisée avec le conseil municipal pour lui présenter les conclusions du rapport.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue parmi les employés à Madame Christelle BUSSAT travaillant à l'école, en remplacement de Madame Carole PUILLE, et à Mademoiselle Emma PINCHON, apprentie aux services techniques.

Monsieur le Maire rend compte de la rentrée scolaire avec un effectif de 235 élèves dans le groupe scolaire et l'ouverture d'une nouvelle classe est confortée avec l'installation d'une classe dans l'élément préfabriqué monté pendant l'été ; la commission sécurité et accessibilité a émis un avis favorable à cette installation. Une auxiliaire de vie a été engagée. Des intrusions ont été constatés au cours du weekend 24-25 septembre ; des mesures de sécurité seront plus rigoureuses.

Monsieur le Maire charge Monsieur LARUE de recontacter M. PERAUT pour un projet d'implantation d'agorespace.

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du Genevois a lancé la révision du SCOT qui sera désormais valable 6 ans.

Monsieur le Maire indique qu'une charte a été adoptée entre les communes et la Communauté de Communes du Genevois.

Monsieur le Maire rend compte de l'état d'avancement du chantier du futur gymnase intercommunal du bas Salève.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion organisée par le Conseiller Général, M. Antoine VIELLIARD, avec l'ensemble des Maires du canton. M. VIELLIARD se propose de venir rencontrer le conseil municipal dans une prochaine séance à l'automne.

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la démission de M. Serge FONTAINE, il convient de nommer un nouveau vice-président de la commission « chemins ruraux et gestion de la forêt ». Monsieur le Claude NIQUILLE remplira désormais cette fonction.

Monsieur le Maire rend compte des dernières réunions de la SEMAG/SMAG et des projets d'implantation d'entreprises sur le site et sur la galerie du bâtiment Alliance.

Madame LANCHE souhaite connaître le futur des micros-crèches annoncées sur le site. Monsieur le Maire indique qu'elles sont bien prévues dans le permis de construire déposée par le SMAG, permis qui est toujours en cours d'instruction.

Monsieur GUILLOT indique à l'assemblée les prochaines dates des conférences « rendez-vous d'Archamps » organisées dans le Centre de Convention d'Archamps technopole, ainsi que les 2 concerts organisés par l'association « Fil d'Ariane » avec le concours du comité de jumelage.